

**Rapport du Président**

Commission permanente du
vendredi 23 octobre 2020

12^{ème} Commission**N° CP-2020-10-12-1**

Service instructeur
CABINET

Service consulté

**RÉPARTITION DU CRÉDIT SECOURS EN FAVEUR DES ANCIENS
COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE**

Résumé : Il est proposé de répartir le crédit de 2 500 €, voté au Budget Primitif 2020, pour l'attribution de secours à des anciens combattants et victimes de guerre ou à leur famille, selon la liste annexée au rapport.

Lors de sa séance budgétaire du 13 décembre 2019 (rapport n° CD-2019-6-12-1 Moyens des directions fonctionnelles de l'administration générale (hors ressources humaines, finances, valorisation du patrimoine immobilier et de la logistique), l'Assemblée départementale a inscrit un crédit de 2 500 € pour l'attribution d'aides à des anciens combattants et victimes de guerre ou à leur famille, au titre de l'exercice 2020.

La Directrice départementale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre propose, au vu des demandes qui lui sont parvenues et des enquêtes sociales effectuées, l'attribution des secours à prélever sur ce fonds aux personnes figurant sur la liste annexée au présent rapport.

Je vous précise que la ventilation du crédit voté par le Conseil départemental tient compte en particulier des catégories de ressortissants, de leur situation matérielle, et celle de leurs ayants-cause en cas de participation aux frais d'obsèques.

Ce crédit est à prélever sur le programme J 618, chapitre 65, fonction 58, nature 6512, n° opération 62676, code/programme 3276.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


LE PRESIDENT

Remy WITH